
Afin d'informer l'ensemble du personnel, des médecins et des bénévoles sur les principaux dossiers du conseil d'administration (CA), voici les faits saillants de la séance publique régulière tenue le 2 mai 2018

Nomination de Jean-Marc Ricard à titre de directeur des programmes Déficiences

En raison du départ à la retraite de monsieur Claude Bouchard, le conseil d'administration annonce la nomination de monsieur Jean-Marc Ricard au poste de directeur des programmes Déficiences. Cette nomination prend effet le 18 juin 2018.

À titre de directeur des programmes Déficiences, monsieur Ricard dirigera l'ensemble des équipes offrant des services spécifiques et spécialisés en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique sur le territoire de la Montérégie-Ouest. De plus, pour les programmes spécialisés en déficience, sa responsabilité s'élargira à travers un mandat régional pour tous les réseaux locaux de services (RLS) du territoire de la Montérégie et une partie de l'Estrie.

Budget

Le 13 avril dernier, le MSSS a signifié à chacun des établissements publics du réseau l'enveloppe budgétaire initiale lui étant consentie pour l'exercice 2018-2019. Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget en surplus ou en équilibre budgétaire.

Ainsi, à la suite des travaux du comité de direction, le conseil d'administration a approuvé le budget détaillé 2018-2019 de 821 000 702 \$ qui inclut notamment un montant supplémentaire de 22 M\$ accordé par le MSSS pour permettre l'équité du financement en santé entre les régions.

Politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation du rendement du personnel d'encadrement

Le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux prévoit que chaque conseil d'administration doit adopter les politiques locales de gestion du personnel d'encadrement. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation du rendement du personnel d'encadrement.

Considérant que le CISSS de la Montérégie-Ouest reconnaît l'importance de se doter d'un processus d'appréciation de la contribution et du rendement pour l'ensemble de ses cadres, cette démarche formelle d'évaluation favorise la reconnaissance tout en étant un moyen privilégié pour communiquer, définir les attentes réciproques et supporter chaque cadre dans son cheminement professionnel.

La politique est un outil de gestion permettant d'évaluer la contribution individuelle des cadres à l'atteinte des objectifs organisationnels et à ceux reliés au poste en lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'établissement. Elle permet également d'apprécier le degré d'actualisation des compétences professionnelles et personnelles de chaque cadre.

Déoulant de cette politique, une procédure administrative spécifique à l'appréciation de la contribution et à l'évaluation du rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services a été adoptée.

Affaires administratives

- À la suite de la démarche de révision du Manuel des règlements du conseil d'administration conformément au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 6), le conseil d'administration a adopté les documents suivants :
 - Règlement sur les critères d'accès en centre d'activités à la Direction des programmes Déficiences;
 - Règlement sur les critères d'admission des usagers en hébergement à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
 - Règlement sur les critères d'accès en centre de jour à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
 - Règlement sur les conflits d'intérêts du PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs, des cadres intermédiaires, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement;
 - Règlement sur l'exclusivité de fonctions du PDG, du PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs et des cadres médecins;

Affaires immobilières

- Le conseil d'administration a approuvé les actions suivantes en matière immobilière :
 - procéder à des avenants au bail pour l'ajout d'espaces locatifs et au renouvellement du bail actuel des espaces loués au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant jusqu'au 30 septembre 2020;
 - procéder au renouvellement de tous les locaux du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield du 31 août 2018 au 30 septembre 2018 selon les conditions du bail actuel. Puis de procéder au renouvellement des locaux du rez-de-chaussée seulement du 1 octobre 2018 au 31 mai 2019 selon les conditions du bail actuel.

Points d'information du président-directeur général

Avis du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Le CII a émis deux avis aux conseils d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Le premier est une reconnaissance concernant le travail sur la philosophie des soins et la prescription infirmière. Au Québec, seuls cinq établissements ont atteint les objectifs du MSSS en ce qui a trait au nombre d'infirmières prescriptrices dont le CISSS de la Montérégie-Ouest. Plus de 1 700 prescriptions ont été émises par les infirmières de l'organisation en 2017-2018.

Le second concerne des préoccupations concernant la qualité de la prestation des soins dans un contexte de pénurie et de surcharge prolongée des professionnelles en soins infirmiers.

Bilan du Service de prévention et contrôle des infections

Au cours des derniers mois, il y a eu 45 éclosions d'influenza dans les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest comparativement à 9 l'an dernier. De plus, alors que généralement la saison de la grippe est terminée à cette période, les indices de grippe ont encore des pointes élevées. Cette hausse marquée démontre clairement la situation exceptionnelle vécue à l'hiver 2018.

Ajout de chaises de dialyse

L'Hôpital Anna-Laberge a maintenant deux chaises de dialyse qui permettra d'offrir un service supplémentaire à la clientèle hospitalisée ne pouvant actuellement être accueillie dans notre centre externe situé au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay. À terme, l'objectif est d'avoir quatre de dialyse à l'Hôpital Anna-Laberge.

État de situation de l'urgence à l'Hôpital du Suroît

En plus de l'achalandage significatif à l'Hôpital du Suroît, il y a un manque de médecins à l'hospitalisation. Cette situation a été soulignée au MSSS qui a autorisé de faire appel à des médecins dépanneurs ce qui permettra d'améliorer la fluidité de l'urgence. Les échanges se poursuivent pour identifier d'autres solutions.

Prochaine séance publique régulière du conseil d'administration

Jeudi 14 juin 2018 – 19 h 30

Hôpital Anna-Laberge

Salles B et C – bloc administratif

200, boulevard Brisebois, Châteauguay